

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le vingt-cinq août deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MUR-SUR-ALLIER, dûment convoqué à cet effet le dix-neuf août 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de M. Vincent MAZIN, Maire.

Etaient présents : Mme Chantal BOISSONNET, M. Gérard CHASSAING, Mme Marie-Pierre DEGEORGES, MM. Emeric DESIAGE, Stéphane FALGOUX, Yves FERRIER, Guillaume FLANDIN, Matthieu-Pierre GAVAIX, Mmes Claudette JULLIEN, Joëlle LAFARGE, M. Vincent MAZIN, M. Mathieu MORIOU, Mme Danielle RANCY, M. Jean-Pierre RODIER, Mme Leslie ROMEO, M. Laurent SAUNON, Mme Agnès VACHER, M. Bruno VITAGLIANO.

Procurations : Mme Amélie DANIEL a donné pouvoir à M. Jean-Pierre RODIER, M. Sylvain DELEVILLE a donné pouvoir à Mme Leslie ROMEO, Mme Jacinthe GUILLOT a donné pouvoir à M. Mathieu MORIOU, M. François PIGNOL a donné pouvoir à M. Vincent MAZIN, Mme Adeline ROUX a donné pouvoir à M. Stéphane FALGOUX

Absents : Mmes Laïla MEILLAUD, Lydie ROBERT, Juline RODRIGUES, Michèle SEYCHAL

Secrétaire de séance : Mme Danielle RANCY

2026-52 : PERSONNEL – SERVICE ENFANCE-JEUNESSE - CREATION DE POSTES DE CONTRACTUELS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE – ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 1°,

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Afin d'assurer le fonctionnement du service Enfance-jeunesse, en raison des effectifs attendus en A.L.S.H. périscolaires et extrascolaires durant l'année scolaire 2026-2027, tout en tenant compte de l'organisation du service Enfance-jeunesse (besoins permanents/besoins occasionnels en personnel) sur les deux secteurs, il est proposé au Conseil Municipal de créer cinq postes pour accroissement temporaire d'activité :

* 1er poste : secteur Mezel

- 1 poste d'adjoint d'animation,
- missions : entretien des bâtiments communaux, aide à la préparation des repas (mise en place), service cantine et animation sur la pause méridienne, garderie du soir, centre de loisirs péri et extrascolaire, remplacements éventuels.
- à temps non complet : 27.31/35^{ème},
- du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027,
- sur la base de l'indice brut 422, majoré 380

* 2^{ème} poste : secteur Dallet

- 1 poste d'ATSEM,
- missions : ATSEM, entretien de la classe, encadrement des enfants pendant la pause méridienne (repas et animation périscolaire), animation extrascolaire, remplacements éventuels.
- à temps non complet : 29.01/35^{ème},
- du 25 août 2026 au 31 juillet 2027,
- sur la base de l'indice brut 430, majoré 385

* 3^{ème} poste : secteur Dallet

- 1 poste d'adjoint technique,
- missions : entretien des bâtiments communaux, service, plonge et entretien en cantine, grands ménages, remplacements éventuels.
- à temps non complet : 24/35^{ème},
- du 1^{er} septembre 2026 au 31 juillet 2027,
- sur la base de l'indice brut 422, majoré 380

* 4^{ème} poste : secteur Dallet et Mezel

- 1 poste d'adjoint technique,
- missions : entretien des bâtiments communaux, service cantine, animation péri et extrascolaire grands ménages, remplacements éventuels.
- à temps non complet : 21/35^{ème},
- du 25 août 2026 au 31 juillet 2027,
- sur la base de l'indice brut 422, majoré 380

* 5^{ème} poste : secteur Mezel

- 1 poste à temps complet pour un apprenti en alternance – 2 ans
- missions : à définir en lien avec l'équipe enseignante
- à temps complet : 35/35^{ème},
- du 27 août 2026 au 26 août 2028,
- 53% du SMIC la 1^{ère} année, 61% du SMIC la 2^{ème} année

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE**

- d'adopter la proposition de M. le Maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,

Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

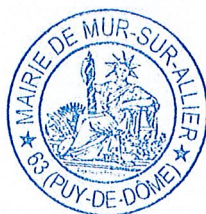
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ; en Mairie le 25 août 2026,

Certifiée transmise en Préfecture, le 27 août 2026

Le Maire,

Vincent MAZIN



La secrétaire de séance,
Danielle RANCY

